

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2015

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MÉRY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,

Damien JASPARD, Maria Adelaïde CRÉTY, Robert ADAM, Pascal THIÉRY, Carole FOVET, Pierre MAUCOURT, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Thierry TRESSE qui donne procuration à Pierre MUEL, Olivier MITZNER à Jacqueline LEGAY, Françoise KONIGSECKER à Maria Adelaïde CRÉTY, Jean-Luc USCHÉ à Jacky MÉRY.

ABSENTS NON EXCUSES : Néant.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 26 Novembre 2015 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Robert ADAM est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil, le retrait du point 6 Décisions modificatives M14 de l'ordre du jour, ce qu'il accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

2015 /10/01. ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA SEILLE (S.I.A.H.S.)

Vu la présentation du syndicat par Monsieur François LESPAGNOL, Président et Madame Julie DANONA, Technicienne de rivière ;

Vu la directive cadre européenne sur l'eau ;

Après discussion, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions :

- décide l'adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Seille (SIAHS) pour une participation annuelle de 2 276 € ;
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents y afférents.

2015 /10/02. RUE DE BURY

Monsieur le Maire fait part une fois de plus au Conseil, de la demande des habitants de la Ferme de Bury pour la remise en état de la rue de Bury.

En effet, cette voie subit le passage régulier d'engins agricoles à tonnage incompatible avec la capacité que peut supporter celle-ci, ce qui la dégrade fortement. La circulation sur cette rue avec un véhicule est très difficile, voire même dangereuse pour les habitants empruntant le seul accès possible à leur domicile.

La Commune a déjà effectué la réfection de cette voie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter une expertise sur l'état de cette voie nommée rue de Bury ;
- par ailleurs, demande également à ce même propriétaire des engins agricoles la remise en circulation intégrale du chemin d'exploitation utilisé situé en amont ;
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

Logements communaux

En ce qui concerne les locations des logements communaux situés 1, Place de la Mairie, et 4, En Jurue, les loyers sont inchangés mais réévaluation normale en fonction de l'Indice de référence des loyers.

Grange communale de Vezon

La grange de Vezon située 32, rue des Vignerons, renouvellement de la location au prix de 180 € par mois à titre précaire et révocable.

Renouvellement de la location de ces bâtiments à titre précaire et révocable, à l'unanimité.

Location Salle des Fêtes et Jeux de Quilles

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accorder un tarif préférentiel 1 fois par an et par foyer exclusivement aux habitants de Marieulles et de Vezon à raison de 25 %;

- les tarifs de location 2016 :

<u>Salle des Fêtes</u> :	- 563 € pour 72 heures
	- 523 € pour 48 heures
<u>Jeux de Quilles</u> :	- 70 € pour 24 heures
	- 40 € pour une soirée

TERRAINS COMMUNAUX

1 – Petits terrains :

Concernant les parcelles (jardins) louées aux particuliers, il serait souhaitable que ces derniers formulent annuellement une demande de reconduction de location en Mairie.

Le prix de location de terrain est fixé 20 € pour l'année 2016 quelque soit la superficie :

- Section 1 n° 38 : Monsieur Denis VUILLAUME
- Section 1 n° 24 : Monsieur Claude SACHS
- Section 1 n° 302 : Monsieur et Madame CHIRRE Dominique
- Section 1 n° 147 : Monsieur Thierry TRESSE

Délibération favorable à l'unanimité (14 voix)

2 – Terres agricoles au tarif de l'indice du fermage :

- EARL DE CHAMP MARTIN Monsieur Lionel CHRISTOPHE

* Section 9 n° 163 Le Pâquis	0ha 64a
n° 164 Le Pâquis	<u>0ha 06a</u>
	0ha 70a
* Section 4 n° 34 Le Rayeux	<u>0ha 38a</u>
	1ha 08ca

- Monsieur Damien GRANDIDIER

* Section 9 n° 169 Le Pâquis	0ha 37a
n° 170 Le Pâquis	<u>0ha 16a</u>
	0ha 53a

Délibération favorable à l'unanimité

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le renouvellement de la location des bâtiments et terrains communaux pour l'année 2016 et rappelle que tous ces engagements sont pris à titre précaire et révocable.

2015 /10/04. METZ METROPOLE : RAPPORT COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Monsieur le Maire présente et formule des explications au Conseil concernant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pris en séance du 12 Novembre 2015 par Metz Métropole portant sur l'évaluation des transferts de charges et la révision des attributions de compensation des Communes membres de Metz Métropole.

Vu la fusion des Communes de Metz Métropole avec les Communes du Val Saint-Pierre ;

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité.

2015 /10/05. METZ METROPOLE : PRESENTATION MUTUALISATION

Madame LABRY de Metz Métropole présente au Conseil les différents points et les objectifs de mutualisation.

La décision sera prise lors d'un prochain conseil.

2015 /10/06. PROJETS D'ANIMATION

La Commission Communale « Culture Sports et Loisirs » s'étant réunie propose d'organiser une marche de nuit le 23 Janvier 2015 : départ Distillerie de Vezon à 18h00 et arrivée à l'Eglise de Marieulles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet et décide d'allouer un budget ne dépassant pas 500 €.

DIVERS :

- *Inauguration Stade de Football le 11/12/2015.*
- *Anniversaire des 20 ans de l'Association des Enfants des Côtes le 12/12/2015.*
- *Ouverture du Bar l'Escapade à Marieulles.*
- *Prochaine réunion du Conseil le 14/01/2015.*

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 17 Décembre 2015

Le Maire,

P.MUEL

- *Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de convention de mutualisation ;*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *décide d'adopter les dispositions du projet de convention de ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec Metz Métropole ainsi que toutes les pièces et avenants s'y rapportant.*